

7^{ème} Rallye régional de la Plaine des Palmistes

Le samedi 02 avril 2022



REGLEMENT PARTICULIER

COMITE D'HONNEUR

Mme Huguette BELLO	Présidente du Conseil Régional de la Réunion
M Cyrille MELCHIOR	Président du Conseil Départemental de la Réunion
M Johny PAYET	Maire de la Plaine des Palmistes
M Denis ANTOU	Président de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion

COMITE D'ORGANISATION

Mr Daniel PAYET	Président de l'ASA SMER
M Ilias PANCHBAYA	1 ^{er} Vice-Président de l'ASA SMER
M Stéphane LENEVEU	2 ^{ème} Vice Président de l'ASA SMER
M Joévin TAILLEE	3 ^{ème} Vice Président de l'ASA SMER
Mme Blandine MACAGNANGA	Secrétaire
Mr Jean François HOARAU	Secrétaire adjoint
Mme Emmanuelle COCHARD	Trésorière
Mr Pascal CHATEAU	Trésorier adjoint
Membres : Mme Nathalie AGATHE, Mme Soreya BHUGELOO, Mr Vincent COCHARD, Mme Béatrice TRICARD, Mme Elise COCHARD, M Denis TECHER, M Yohan BERTILLE	

REMERCIEMENTS

Le comité d'organisation remercie pour leur concours

Nos partenaires :

La municipalité de la Plaine des Palmistes

Ainsi que :

La Préfecture et la Sous Préfecture de Saint Benoit

Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien,

La Direction Départementale de la Sécurité Publique,

La Direction des Services d'Incendie et de Secours,

La Direction Régionale des Routes,

La Direction des Infrastructures Départementales,

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,

La presse écrite et audiovisuelle,

Le Service Médical de l'Epreuve,

L'ensemble des Officiels et Bénévoles officiants au cours de cette épreuve,

Les riverains des épreuves spéciales pour leur compréhension et leur coopération.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Mercredi 02 mars 2022

Ouverture des engagements : Mercredi 02 mars 2022

Clôture des engagements : Lundi 21 mars 2022

Parution du carnet d'itinéraire : Mercredi 02 mars 2022

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 26 et mercredi 30 mars 2022 de 14h à 19h

Vérifications administratives le : samedi 02 avril 2022 à 07h00 Lieu : Plaine des Palmistes

Vérifications techniques le : samedi 02 avril 2022 à 07h10 Lieu : Plaine des Palmistes

Heure de mise en place du parc de départ le : samedi 02 avril 2022 à 07h20 Lieu : Plaine des Palmistes

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : samedi 02 avril 2022 à 10h00 Lieu : Plaine des Palmistes

Publication des équipages admis au départ le : samedi 02 avril 2022 à 11h30 Lieu : Plaine des Palmistes

Publication des heures et ordres de départ le : samedi 02 avril 2022 à 11h30 Lieu : Plaine des Palmistes

Briefing des pilotes prioritaires le : samedi 02 avril 200 à 12h00 Lieu : Plaine des Palmistes

Départ de : Plaine des Palmistes

Publication des résultats partiels 1^{ère} étape le : samedi 02 avril 2022 à 18h00 Lieu : Plaine des Palmistes

Arrivée finale à : Plaine des Palmistes

Vérification finale le samedi 02 avril 2022 à partir de 18h30 Lieu : Aire foraine de Sainte Rose

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : samedi 02 avril 2022 à 19h00. Lieu : Plaine des Palmistes

Remise des prix le : samedi 02 avril 2022 à 19h30 Lieu : Plaine des Palmistes

L'ASA SMER organise le samedi 02 avril 2022 en qualité d'organisateur administratif, un rallye régional automobile dénommé

« 7^{ème} Rallye régional de la Plaine des Palmistes 2022 ».

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile (LSAR) le 28 décembre 2021 sous le numéro **2021/RR/LSAR/1912/12-01**.

Comité d'Organisation

Président : PAYET Daniel

Membres : PANCHBAYA Ilias, MACAGNANGA Blandine, HOARAU Jean François, COCHARD Emmanuelle, CHATEAU Pascal, TRICARD Béatrice, COCHARD Elise, TECHER Denis, AGATHE Nathalie, COCHARD Vincent, BHUGELOO Soreya, LENEPVEU Stéphane, BERTILLE Yohan, Joévin TAILEE

Secrétariat du Rallye :

Adresse : 12bis, allée de la vanille Lot la Confiance 97470 Saint Benoit

Téléphone : 0692 79 55 12

Mail : asasmer470@gmail.com

Permanence du Rallye :

Siège social de l'ASA SMER - 12 bis, allée de la vanille, Lot la Confiance _ 97470 Saint Benoit
du 02 mars 2022 au 21 mars 2022 de 18h à 20h

RS SPORT – 49, rue Victor le Vigoureux Saint Pierre : lundi au vendredi 8h30 à 12h et 14h à 17h30
Le samedi 8h30 à 12 et 14h à 17h

Phil'Auto - 11, rue des poivriers _ ZA Paniandy _ 97412 Bras Panon
du 14 mars 2022 au 21 mars 2022 de 18h à 20h

Garage SB – 1, rue Philibert _ 97400 Saint Denis
Du mardi au vendredi de 09h30 à 14h

Organisateur technique

Nom : ASA SMER

Adresse : 12 bis, allée de la vanille _ lot la confiance 97470 Saint Benoit

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Observateur (facultatif)	M. Denis ANTOU	Licence n°13738
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Béatrice TRICARD	Licence n°25363
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. Jérôme DEFAUD	Licence n°175312
	M. André LATCHOUMANE	Licence n°13791
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Edith LEVENEUR	Licence n°17497
Directeur de Course	Mme Emmanuelle COCHARD	Licence n°13796
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	M Ilias PANCHBAYA	Licence n°13750
	M Pascal CHATEAU	Licence n°142413
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	M Bernard LAURET	Licence n°84354
Commissaire Technique responsable	M Emmanuel REVELIN	Licence n°189727
Commissaires Techniques adjointes	M Alain HOAREAU	Licence n°13451
	M.Djounaid DHALED	Licence n°156199
	M Jean Patrick BEGUE	Licence n°57167
Médecin chef	M François TIXIER	Licence n°219424
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Nathalie AGATHE	Licence n°34374
Chargé des relations avec la presse	M Joévin TAILLEE	Licence n°171176
Classement	M. David CONVERT	Licence n°173667

1.2P. ELIGIBILITE

Le « 7^{ème} Rallye Régional de la Plaine des Palmistes 2022 » compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2022 – Coefficient 3
- Le Championnat des Rallyes, le Championnat « JUNIOR » et le Championnat Féminin de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- La Coupe Groupe A – La Coupe Groupe R – La Coupe Groupe N – La Coupe Groupe F2000 – La Coupe Groupe GT de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- Le Challenge « PROMO » validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.
- Les Coupes et Challenge validés par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le samedi 02 avril 2022 de 07h00 à 11h00 à la Plaine des Palmistes.

Les vérifications finales auront lieu le samedi 02 avril 2022 à partir de 18h30.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye régional «**7^{ème} Rallye Régional de la Plaine des Palmistes 2022**» doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 21 mars 2022 à minuit**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - **335€** pour les concurrents inscrits en challenge Promo
 - **375€** pour tous les autres concurrents

▪ sans la publicité facultative des organisateurs : **750€** (375€ x 2)

En plus des droits d'engagement, une somme forfaitaire pourra être demandée aux concurrents par tout organisateur qui proposerait un système de géolocalisation.

Sur cette épreuve, un système de géolocalisation sera utilisé et la somme forfaitaire est fixée à 50€.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et de la location du système de géolocalisation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur le **parking du Stade de football de la Plaine des Palmistes** le samedi 02 avril 2022.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate des parcs de regroupement, d'assistance et fermés sont strictement

interdits. Toute action publicitaire ou promotion sur l'image de cette épreuve peut être autorisée ou tolérée après une demande faite au préalable aux organisateurs de la manifestation.
Toutes affiches non autorisées sont interdites pendant la durée du meeting.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le « 7^{ème} Rallye Régional de la Plaine des Palmistes 2022 » représente un parcours de **61,900 km**.

Il est divisé en **1 étape** et **3 sections**.

Il comporte **6 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **36,150 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3, 5 : Arums – 6,450 km

ES 2, 4, 6 : Frémicourt – 5,600km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : **le samedi 26 mars 2022 et le mercredi 30 mars 2022 de 14h à 19h**.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5.1p: Le chronométrage

Le chronométrage sera effectué au 1/100 de seconde.

7.5.18.5: Géolocalisation

Les concurrents devront veiller à l'activation et au bon fonctionnement du boîtier de géolocalisation fourni par l'Organisateur dès le passage du véhicule à la vérification technique avant le départ et jusqu'à la fin de l'épreuve (ou leur éventuel abandon). Le boîtier devra être obligatoirement désactivé à la fin de l'épreuve. Une pénalité pourra être infligée par le Collège des Commissaires Sportifs en cas de non-respect de ces prescriptions.

La **location est de 50€** à régler lors de l'engagement ainsi qu'un **chèque de caution de 100€** qui vous sera rendu à la fin du meeting.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

9.1P. Classement particulier

Il sera établi un classement « CHALLENGE PROMO » selon le règlement validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Des coupes seront remises aux 3 premiers du classement général « scratch », à l'équipage vainqueur du classement « féminin », aux 3 premiers équipages du « CHALLENGE PROMO » et aux premiers de chaque classe.

La remise des prix se déroulera le samedi 02 avril 2022 à partir de 19h30 à la Plaine des Palmistes.